



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01127

Numéro SIREN : 431 629 195

Nom ou dénomination : A TOUTES POMPES

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2017 sous le numéro de dépôt B2017/022949

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/022949**
n° de gestion : **2000B01127**
n° SIREN : **431 629 195 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 30/08/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A TOUTES POMPES - Société par actions simplifiée
845 route Des Coteaux 31380 Gragnague -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



2053045

22949

Désignation de l'entreprise A TOUTES POMPES				Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise 845 Route des Côteaux				31380 GRAGNAGUE				
Numéro SIRET* 43162919500030								
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12				Durée de l'exercice précédent* 12				
				Exercice N clos le 31/12/2016				
ACTIF				Brut 1				
				Amortissements-Provisions 2				
				Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010	37 790	012	37 790		
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	38 932	030	30 692		
	Immobilisations financières * (1)		040	4 859	042	4 859		
	Total I (5)		044	81 581	048	30 692		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	37 088	062	37 088		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068		070			
		Autres* (3)	072	7 561	074	7 561		
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	65 827	086	65 827		
	Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096	110 475	098	110 475			
Total général (I + II)				110	192 057	112	30 692	161 365
PASSIF				Exercice N NET 1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	7 700			
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126	770			
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132	61 965			
	Report à nouveau			134				
	Résultat de l'exercice			136	37 841			
	Provisions réglementées			140				
Total I			142	108 276				
Provisions pour risques et charges			154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	4 535			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	9 571			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 5 766)			172	38 983			
	Produits constatés d'avance			174				
	Total III			176	53 089			
Total général (I + II + III)				180	161 365			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise A TOUTES POMPESNéant ☐ *Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

☐Exercice N clos le
31/12/2016**A- RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	427 724
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		services *		217		218		
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	3		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	427 727
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	262 137		
	Variation de stock (marchandises)*				236	-13 813		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	60 489		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		243		244	2 510		
	Rémunérations du personnel*				250	47 148		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	16 049		
	Dotations aux amortissements*				254	4 372		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	2	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	87				
Total des charges d'exploitation (II)							264	378 893
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	48 834
Produits financiers (III)		280	9	Charges financières (V)		294	182	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300	3 000		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	7 820	
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310	37 841
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	37 841	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	7 820		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-ets d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990				
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350		
	Créance due au report en arrière du déficit			346				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	44 439	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables : * 13 dont imputés sur le résultat :				360	13		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	44 426	372

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A TOUTES POMPES		Néant ☐ *						
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	37 790	402		404		406	37 790	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 042	442		444		446	3 042	
	Installations générales agencements divers	450	7 033	452		454		456	7 033	
	Matériel de transport	460	18 520	462		464		466	18 520	
	Autres immobilisations corporelles	470	9 462	472	875	474		476	10 337	
Immobilisations financières		480	4 867	482	8	484	15	486	4 859	
TOTAL		490	80 714	492	883	494	15	496	81 581	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 553	532	317	534		536	1 870	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 596	542	616	544		546	5 212	
	Matériel de transport	550	11 593	552	3 125	554		556	14 718	
	Autres immobilisations corporelles	560	8 578	562	314	564		566	8 892	
TOTAL		570	26 320	572	4 372	574		576	30 692	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 16 %	0 %		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

N° 10959*19

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A TOUTES POMPES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		13	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		13	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984			IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860			Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
Total des déficits restant à reporter	870			V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		262
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374		80 621
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		59 238
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

A TOUTES POMPES

Société par actions simplifiée au capital de 7 700 euros
Siège social : 845, Route des Coteaux - 31380 GRAGNAGUE
RCS TOULOUSE 431 629 195 - 2000 B 01127

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 30 JUIN 2017**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat **de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 37 841 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	37 841 euros
A titre de dividendes	23 669 euros
Soit 236,69 euros par action	

Le solde, soit	14 172 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 76 137 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 23 669 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire

prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

Dividendes distribués : 30 000,00 euros, soit 300,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

Néant

Exercice clos le 31 décembre 2013 :

Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Laure VALAX

